

Label de notice

Définition

Cette partie de la notice contient des informations générales nécessaires à son traitement informatique. Le label de notice est structuré selon les recommandations de la norme ISO 2709¹.

Occurrence

Le label de notice est situé au début de chaque notice.

Obligatoire.

Non répétable.

Étiquettes, indicateurs et sous-zones

Le label de notice n'a pas d'étiquette, d'indicateurs ou de codes de sous-zones.

Éléments de données de longueur fixe

Ces éléments de données sont identifiés par la position du caractère à l'intérieur du label. Le label dans son ensemble a toujours une longueur de 24 caractères. Par convention, les positions des caractères sont numérotées de 0 à 23.

Nom de l'élément de données	Nombre de caractères	Positions des caractères
Longueur de la notice	5	0-4
Statut de la notice	1	5
Codes d'application	4	6-9
Longueur de l'indicateur	1	10
Longueur du code de sous-zone	1	11
Adresse de base des données	5	12-16
Définition supplémentaire de la notice	3	17-19
Image du répertoire	4	20-23

Remarque(s) sur le contenu de la zone

Le label de notice (appelé aussi guide) est situé au début de chaque notice en format UNIMARC et contient des données en permettant le traitement informatique. Les positions 9, 10, 11, 20-23 contiennent des valeurs spécifiques qui sont pour le moment constantes et peuvent être générées automatiquement. Les positions 0-4 et 12-16 contiennent des données numériques indiquant le nombre de caractères dans certaines parties de la notice. Ces données peuvent être calculées informatiquement au moment du formatage de l'enregistrement. Les valeurs des positions 5, 6-8, 17-19 peuvent être traduites, à partir de données se trouvant dans l'enregistrement source, par un programme de conversion ou attribuées manuellement si le format source est UNIMARC.

¹ NdT : ISO 2709:2008 – *Format pour l'échange d'information*.

Positions 0-4	<p>Longueur de la notice</p> <p>Cinq caractères numériques, justifiés à droite et complétés à gauche, le cas échéant, par des zéros, indiquant le nombre de caractères de la notice complète, label de notice, répertoire et zones variables compris. Cet élément de données est normalement calculé automatiquement au moment où la notice complète est mise en forme pour l'échange.</p>
Position 5	<p>Statut de la notice</p> <p>Code à un caractère marquant le statut de traitement de la notice.</p> <p>c = notice corrigée ou mise à jour Notice comportant des modifications suite à des corrections d'erreurs, des mises à jour ou des suppressions de zones. Il faut noter toutefois que le code « p » doit être utilisé s'il s'agit du remplacement d'une notice avant publication (par exemple CIP) par une notice complète. Le code « c » doit être attribué à toute notice comportant le code « n », « o » ou « p » sur laquelle on a fait une correction.</p> <p>d = notice détruite Notice échangée afin d'indiquer que la notice portant cet identifiant n'est plus valide. La notice peut ne comporter que le label, le répertoire et la zone 001 (Identifiant de la notice) ou bien l'ensemble des zones figurant dans la notice. Dans tous les cas, on peut donner, dans la zone 300 (Note générale), la raison pour laquelle il faut supprimer cette notice.</p> <p>n = nouvelle notice Notice nouvellement créée (y compris une notice avant publication, par exemple CIP). Si le code « o » convient, il est à utiliser de préférence à « n ».</p> <p>o = notice « fille » pour laquelle une notice « mère » a déjà été fournie. Ce code est utilisé pour une notice nouvelle, de niveau inférieur (appelée fille) liée à une notice de niveau plus élevé déjà fournie (appelée notice mère ou notice chapeau) (cf. position 8).</p> <p>p = notice déjà fournie comme notice avant publication, incomplète Notice pour une ressource publiée qui remplace une notice avant publication, par exemple CIP.</p>
Positions 6-9	<p>Codes d'application</p> <p>Les codes se trouvant en positions 6 à 9 ne sont pas définis dans la norme ISO 2709, mais dépendent de l'application particulière de la norme. UNIMARC est une de ces applications et les utilise comme indiqué ci-après.</p>
Position 6	<p>Type de notice</p> <p>Ce code est utilisé par certaines agences de catalogage, car le format local peut attribuer, selon le type de notice, des fonctions différentes aux mêmes zones, sous-zones etc. Ce code correspond parfois à l'indication générale du type de ressource de l'ISBD, mais pas toujours.</p> <p>a = ressource textuelle, sauf manuscrits Comprend les ressources textuelles sous forme imprimée, électronique et sur microforme.</p> <p>b = ressource textuelle manuscrite Comprend les ressources textuelles manuscrites, y compris sous forme électronique et sur microforme.</p> <p>c = musique notée, sauf manuscrits Comprend la musique notée sous forme imprimée, électronique et sur microforme.</p> <p>d = musique notée, manuscrite Comprend la musique notée manuscrite, y compris sous forme électronique et sur microforme.</p>

- e = ressource cartographique, sauf manuscrits
Comprend les cartes, atlas, globes, cartes numériques et autres ressources cartographiques.
- f = ressource cartographique manuscrite
Comprend les cartes manuscrites, y compris sous forme électronique et sur microforme.
- g = ressource projetée ou vidéo (films, bandes film, diapositives, transparents, enregistrements vidéo)
Comprend les ressources vidéo numériques. Ne pas utiliser pour des ressources graphiques à deux dimensions non projetées : voir le code 'k' ci-dessous.
- i = enregistrement sonore, non musical
- j = enregistrement sonore, musical
- k = ressource graphique à deux dimensions (images, dessins, etc.)
Comprend par exemple : cartes professionnelles, diagrammes, collages, images numériques, dessins, matrices, cartes mémoires (destinées à l'apprentissage), tableaux, négatifs photographiques, épreuves photographiques, images, CD photos, cartes postales, affiches, estampes, images pédagogiques, dessins techniques, reproductions photomécaniques, et toute reproduction d'une ressource correspondant à l'un de ces types.
- l = ressource électronique
Comprend les types suivants de ressources électroniques : logiciels (programmes, jeux, polices de caractères), données numériques, multimédia électroniques, systèmes ou services en ligne. Si, pour ces types de ressources, une caractéristique significative justifie le rattachement à une autre catégorie de la position 6 du label, le code propre à cette catégorie doit être utilisé à la place du code 'l' (p. ex. les données vectorielles cartographiques sont à coder comme cartographiques et non pas comme numériques). Les autres types de ressources électroniques sont codés en fonction de leur caractéristique significative, par exemple, ressource textuelle, ressource cartographique, enregistrement sonore, ressource projetée ou vidéo. En cas de doute, utiliser le code « l ».
- m = ressource multimédia
Contient une combinaison de composants de deux ou plusieurs types de ressources, dont aucun n'est prédominant pour la constitution de l'ensemble.
- r = objet en trois dimensions naturel ou fabriqué
Comprend des objets faits par l'homme, comme les modèles ou maquettes, dioramas, jeux, puzzles, simulations, sculptures et autres œuvres d'art en trois dimensions et leurs reproductions, pièces exposées, machines, vêtements, jouets, travaux d'aiguilles, et des objets naturels comme des spécimens microscopiques ou d'autres spécimens montés pour l'observation.

Le code choisi doit correspondre au type réel de la ressource à cataloguer plutôt qu'à sa présentation matérielle secondaire codée en zone 106, sous-zone \$a. Ainsi, il n'y a pas de code pour les microformes : une microforme contenant du texte imprimé sera codée comme « ressource textuelle, sauf manuscrits » (code « a ») et, en zone 106 sous-zone \$a, comme « microforme » (code « t »).

Un atlas rassemblant des cartes manuscrites sur cédérom sera codé comme « ressource cartographique manuscrite » (code « f ») et, en zone 106 sous-zone \$a, comme « électronique » (code « s »).

Un enregistrement sonore édité sur un média analogique sera codé « i » ou « j ».

Position 7

Niveau bibliographique

Les cinq codes suivants définissent le niveau bibliographique d'un document :

- a = analytique (partie composante)
Entité bibliographique matériellement incluse dans une autre entité de telle sorte que la localisation de la partie composante dépend de l'identification matérielle et de la localisation de la ressource la contenant. Une partie composante peut elle-même être monographique ou périodique.
Le code « a » s'utilise par exemple pour : un article de périodique ; une rubrique régulière ou une chronique dans un journal ; une communication dans les comptes rendus d'un congrès.
- i = ressource intégratrice
Entité bibliographique ou ressource complétée ou modifiée par des mises à jour qui ne restent pas distinctes mais qui sont intégrées à l'ensemble de la ressource. Les ressources intégratrices peuvent être de type fini ou continu.
Le code « i » s'utilise par exemple pour : une publication à feuillets mobiles et à mises à jour régulières ; une base de données ; un site web à mises à jour.
- m = monographie
Entité bibliographique complète en une partie matérielle ou qui doit être complète en un nombre fini de parties.
Le code « m » s'utilise par exemple pour : une ressource complète en un volume (monographie) ; une ressource constituée de plusieurs parties (monographie en plusieurs volumes) ; une partie cataloguée séparément mais appartenant à une ressource constituée de plusieurs parties ; un livre dans une collection ; un numéro spécial de périodique catalogué séparément ; une carte dans une série cartographique ; une série cartographique complète lorsque le nombre de parties est défini à l'avance ; un globe.
- s = publication en série
Ressource continue publiée sous forme de parties distinctes, généralement numérotées, et non limitée dans le temps.
Le code « s » s'utilise par exemple pour : revues, magazines, revues électroniques, annuaires, rapports annuels, journaux, collections de monographies.
- c = collection (recueil factice, etc.)
Entité bibliographique composée de ressources regroupées artificiellement (avec ou sans titre collectif).
Le code « c » s'utilise par exemple pour : un ensemble de brochures conservées dans une boîte ; une collection de souvenirs divers qui ont été regroupés ; l'ensemble des manuscrits d'un auteur.
Ce code n'est utilisé que pour les recueils ou collections factices.

Le niveau bibliographique d'une notice ne s'applique qu'à la partie principale de la notice, c'est à dire à l'entité bibliographique principale décrite dans cette notice et dont le titre est mentionné en zone 200.

Certaines règles de catalogage ne font pas clairement la distinction entre une ressource en plusieurs parties (une monographie en plusieurs volumes) et une collection de monographies. Les agences doivent alors utiliser le code qui s'applique le mieux à la plupart des cas. Si cette distinction existe bien mais que la question se pose pour un cas particulier sans qu'on puisse trancher, la ressource doit être codée comme une publication en série.

Position 8

Code de niveau hiérarchique

Ce code indique la relation hiérarchique (s'il y en a) entre la notice et d'autres notices dans le fichier.

Les codes suivants sont utilisés :

- # = relation hiérarchique non définie
- 0 = pas de relation hiérarchique
- 1 = notice de niveau le plus élevé²
- 2 = notice de niveau inférieur au niveau le plus élevé³

Les agences de catalogage qui ne créent jamais de liens hiérarchiques entre les notices doivent toujours utiliser #.

Les agences de catalogage qui établissent des liens hiérarchiques entre notices doivent saisir le code approprié 0, 1 ou 2.

Dans ce contexte, le code 0 indique que, même si le système utilise les liens hiérarchiques, la notice en question n'est reliée à aucune autre notice. Les codes 1 et 2 ne sont utilisés que si d'autres notices existent à des niveaux différents ; toutes les notices liées doivent figurer dans le même fichier.

Si la position 5 contient le code « 0 », la position 8 doit obligatoirement contenir le code « 2 ».

Voir aussi les informations données pour les zones de la section 46X (niveaux).

- | | |
|-----------------|---|
| Position 9 | Non définie
Contient un blanc. |
| Position 10 | Longueur de l'indicateur
Caractère numérique donnant la longueur des indicateurs. Ce chiffre est toujours 2 dans UNIMARC. |
| Position 11 | Longueur du code de sous-zone
Caractère numérique donnant la longueur du code de sous-zone (par exemple : « \$a »). Ce chiffre est toujours 2 dans UNIMARC. |
| Positions 12-16 | Adresse de base des données
Cinq caractères numériques, justifiés à droite et complétés à gauche par des zéros, indiquant la position du premier caractère de la première zone de données par rapport au début de la notice. Comme le premier caractère de la notice est à 0 (zéro), le nombre indiquant l'adresse de base des données sera égal au nombre total des caractères du label et du répertoire y compris le séparateur de zones qui se trouve à la fin du répertoire. Dans le répertoire, la position du premier caractère de chaque zone est donnée par rapport au premier caractère de la première zone de données, la zone 001, et non par rapport au début de la notice. Ainsi l'adresse de base indique à partir de quel caractère est calculée la position de chacune des zones. Ce nombre est en général fourni automatiquement lors de la préparation de la notice UNIMARC. |
| Positions 17-19 | Définition supplémentaire de la notice
Trois positions contenant des codes donnant des précisions supplémentaires nécessaires pour traiter la notice. |
| Position 17 | Niveau d'encodage
Un code à un caractère indique le degré de complétude de la notice UNIMARC et si la ressource a été examinée au moment de la création de la notice.

= niveau complet
La ressource décrite dans la notice a été examinée lors de la création de la notice |

² NdT : appelée aussi « notice mère ».

³ NdT : appelée aussi « notice fille ».

UNIMARC.

- 1 = sous-niveau 1
La ressource décrite dans la notice n'a pas été examinée lors de la création de la notice UNIMARC. Cela peut vouloir dire, par exemple, que la notice a été élaborée d'après une fiche de catalogue et que l'ajout d'étiquettes, d'indicateurs et codes de sous-zones n'a pas toujours pu être effectué avec le même degré de précision que si l'on avait eu recours à la ressource originale.
- 2 = sous-niveau 2
La notice est une notice avant publication (notice CIP : Cataloguing In Publication = catalogage dans la publication). Ces notices sont généralement moins complètes (la zone de la collation peut par exemple être absente ou incomplète).
- 3 = sous-niveau 3
La notice est incomplète et peut être complétée ou non par la suite par l'agence de catalogage. Pour les notices CIP, utiliser le sous-niveau 2.

Position 18 Forme du catalogage descriptif
Un code sur un caractère indique la forme du catalogage descriptif appliquée dans la notice. Ce code indique si les zones descriptives 200 à 225 suivent ou non les recommandations de l'ISBD (International Standard Bibliographic Description = Description bibliographique internationale normalisée).

Les codes ont été définis comme suit :

- # = la notice suit complètement l'ISBD
Tous les éléments de données de l'ISBD présents dans la notice sont conformes aux recommandations de l'ISBD.
- i = la notice suit l'ISBD en partie ou de manière incomplète
Certaines zones seulement sont conformes à l'ISBD. Si ce code est utilisé, il est indispensable d'inclure une explication concernant l'usage dans la documentation accompagnant les fichiers d'échange. Voir Annexe K.
- n = la notice ne suit pas l'ISBD
Aucun des éléments de l'ISBD figurant dans la notice n'est conforme aux recommandations de l'ISBD.

Une agence qui catalogue ses livres conformément à l'ISBD mais n'applique que partiellement l'ISBD pour cataloguer ses ressources continues, peut utiliser le code « # » pour toutes les notices de livres et « i » pour ses notices de ressources continues, même s'il peut arriver que certaines notices de ressources continues soient à l'occasion parfaitement conformes à l'ISBD.

Position 19 Non définie
Contient un blanc.

Positions 20-23 Image du répertoire
Ces positions précisent la longueur et la structure du répertoire pour chacune des zones UNIMARC.
Les quatre positions contiennent les informations suivantes :

Position 20 Longueur de la partie « longueur de zone »
Un chiffre décimal donne le nombre de caractères de la partie « longueur de zone » de chaque entrée du répertoire. La valeur de ce caractère est 4 dans UNIMARC, ce qui permet une longueur maximale de 9999 caractères pour chaque zone.

Position 21 Longueur de la partie « position du premier caractère »

Un chiffre décimal donne le nombre de caractères de la partie « position du premier caractère » de chaque entrée du répertoire. La valeur de ce caractère est 5 dans UNIMARC, ce qui permet une longueur maximale d'environ 100 000 caractères pour une notice.

- Position 22 Longueur de la « partie relative à l'application »
Un caractère numérique donne le nombre de caractères de la partie relative à l'application de chaque entrée du répertoire. Comme dans UNIMARC cette partie n'existe pas dans le répertoire, la valeur est 0.
- Position 23 Non définie
Contient un blanc.

Zone(s) connexe(s)

Les données du label de notice ne se retrouvent pas ailleurs dans UNIMARC. Bien que certaines valeurs contenues dans les codes d'application Type de notice et Niveau bibliographique semblent faire double emploi avec d'autres données codées de la notice, les codes du label de notice se réfèrent aux attributs de la notice et non directement aux attributs de l'entité bibliographique elle-même.